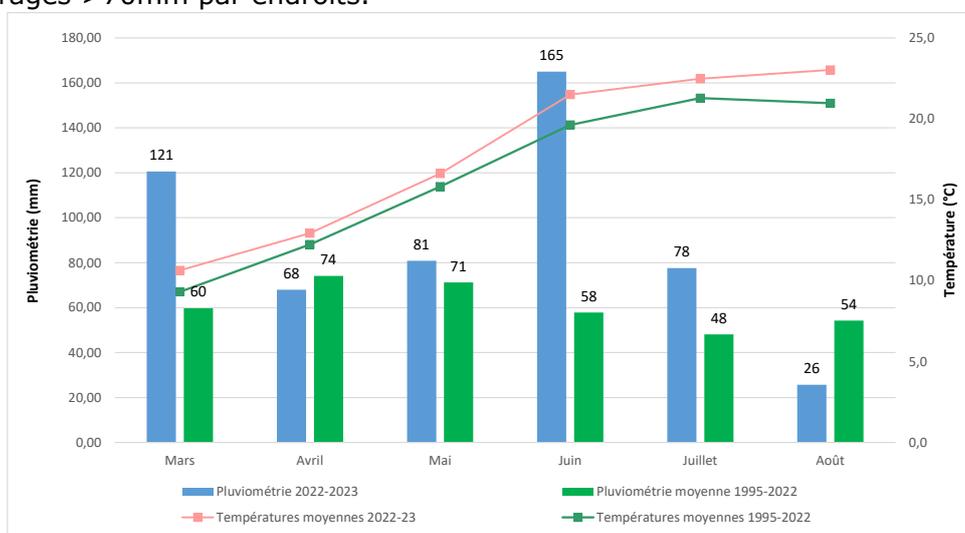


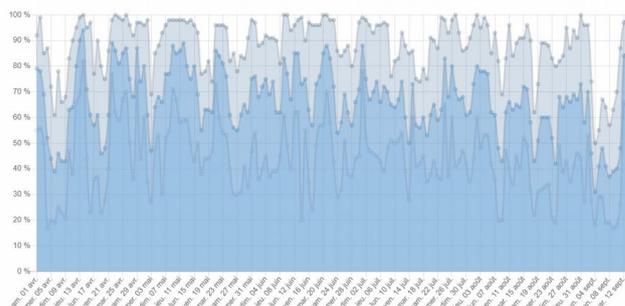
N°12 – 20/10/2023 BILAN de campagne Lien BSV bilan

Une campagne aux multiples aléas impactant fortement le vignoble

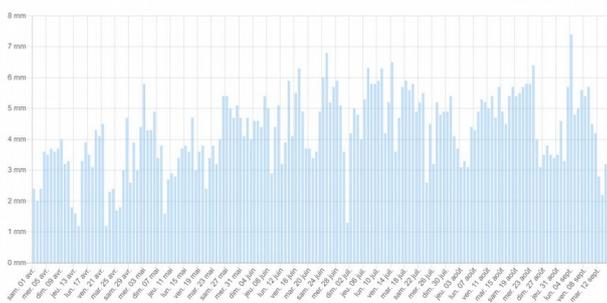
-Des cumuls de précipitations x3 supérieures aux normales en juin sur un stade de sensibilité maximal, avec de nombreux orages >70mm par endroits.



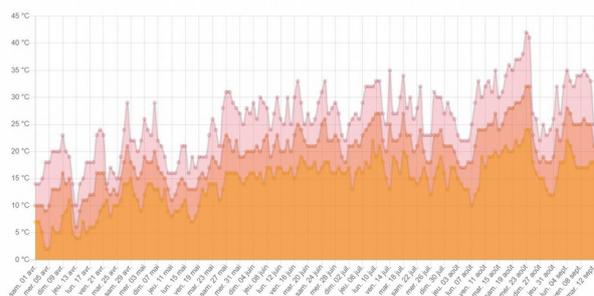
-30 jours sur la période avril juillet avec une humidité >80 % créant des conditions idéales pour les repiquages mildiou et black rot.



→ Humidité relative



Evapotranspiration / jour



T° journalières min/max

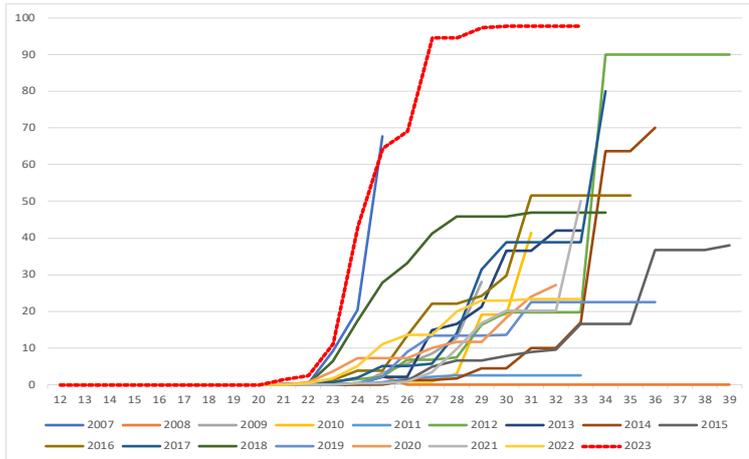
-Une évapotranspiration maximale et des conditions caniculaires à partir de mi août sans précipitation significative qui ont engendré de gros dégâts d'échaudages.



VITILLOT PROTECTION

Maladies Fongiques :

Une année inédite par la précocité et la violence de l'attaque en mildiou, parfois directement sur grappes, provoquant des pertes directes de récolte.



Les dégâts des témoins non traité Mildiou du réseau BSV 46.

Les dégâts de Black Rot sont également très importants en début de campagne directement liés aux fortes humidités successives.

Prélèvement résistances aux fongicides :

6 prélèvements de résistances du mildiou et oïdium aux fongicides sont en cours d'analyses sur **Carnac-Rouffiac, Puy l'évêque, Anglars-Juillac, Douelle et Duravel.**

Les résultats vous seront transmis dès réception et permettront d'adapter les programmes en fonction des résistances aux fongicides.



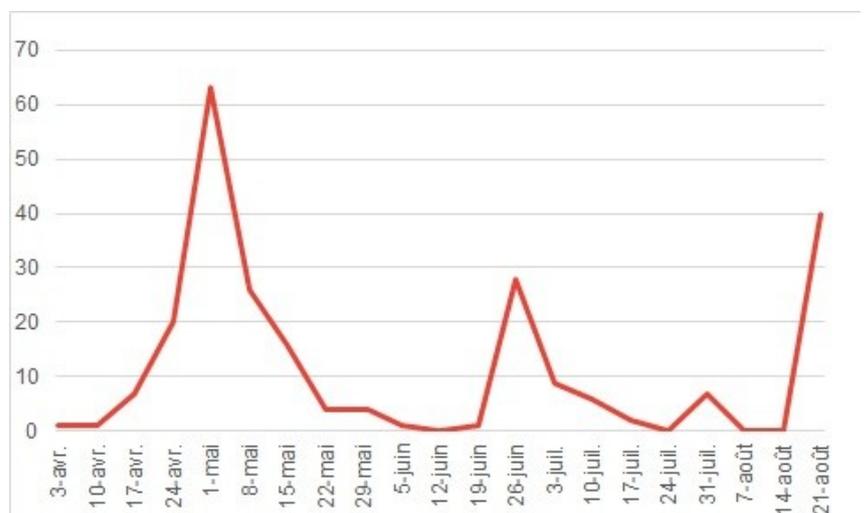
Eudémis et cryptoblabes :

Les vols d'eudémis ont été largement décalés en fin de cycle (vol de début à mi septembre) avec des dégâts importants sur grappes. Les parcelles confusées ont été moins touchées par la diffusion tardive des phéromones.

Les cryptoblabes n'ont pas été détectées sur le département cette année. Le réseau BSV continue l'année prochaine pour détecter précocement une éventuelle présence sur le département.



Des piégeages ont eu lieu sur le Tarn et Tarn-et-Garonne attestant d'une remontée progressive de ce ravageur du bassin méditerranéen



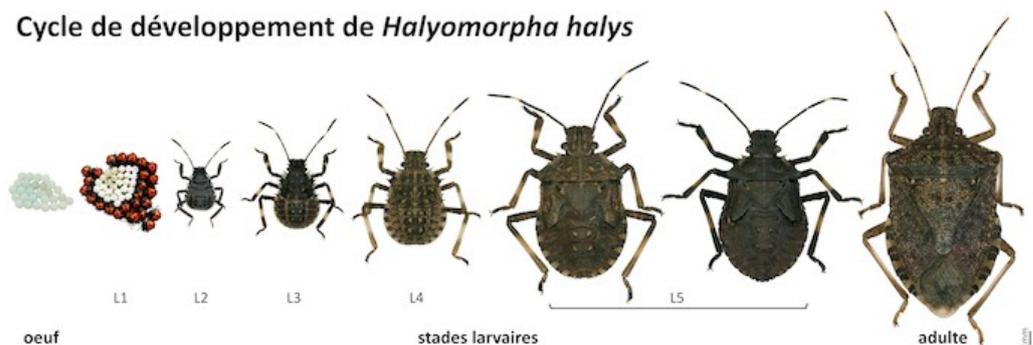
Piégeages eudémis 2023 du réseau



VITILOT PROTECTION

La punaise diabolique :

Cycle de développement de *Halyomorpha halys*



© INRAE Marguerite Chartois

La punaise diabolique est de plus en plus présente sur notre territoire, elle a un impact sur de nombreuses cultures. En effet ses piqûres causées par les formes juvéniles nécrosent tout type de fruits (baies de raisin y compris).

[Lien pour connaître le cycle complet de la punaise diabolique \(FREDON\)](#)

Son cycle est long et les moyens de luttés sont limités. Les stades juvéniles et en sortie d'hiver sont les plus sensibles aux pyréthriinoïdes. D'autres moyens de piégeages existent mais ne sont pas adaptés à la viticulture ou sont trop coûteux.

La punaise peut être fortement présente au moment de la vendange et générer une odeur désagréable dans les caisses et matériels de récoltes.

Flavescence Dorée :

1295 ha de vignes ont été prospectés dans le vignoble du Lot en 2023. Le total des ceps contaminés par des jaunisses (BN et/ou FD) s'élèvent à 961 ceps, soit 300 ceps supplémentaires par rapport à l'année 2022. Les surfaces concernées par l'arrachage obligatoire des ceps contaminés sont répertoriées sur un courrier envoyé aux viticulteurs début novembre.

Les symptômes de jaunisses sont bien présents cette année et on constate une recrudescence du bois noir dans les souches analysées (en particulier sur le cépage chardonnay très sensible). Les communes à foyer historique (Pradines, Parnac et Mercuès), prospectées tous les ans, sont concernées par une baisse du nombre de ceps contaminés.

Sur les autres communes prospectées cette année, des cas de jaunisses ont été détectés sur tous secteurs, tous cépages.

Un cas positif flavescence dorée a été trouvé sur une souche de vigne sauvage prélevée sur un bord de parcelle à Pradines. L'arrachage des repousses de vignes sauvages est important pour la lutte.

Un bilan détaillé de la campagne Flavescence dorée sera fait cet hiver.



Essais 2022-2023 en cours :

Silicium :

3 modalités (Anglars J/Pescadoires/Sauzet) à base de silice/ silice + oligos/silice + Calcium :

→ 3 applications minimum à 10 f / Floraison / Nouaison avec notation avant début véraison. Le résultat n'a pas été concluant sur la résistance aux maladies, pas de différences significatives entre les témoins traités et non traités pour un investissement produit stimulant d'une centaine d'euros/ ha.

Un essai est toujours en cours sur le potentiel gain de rendement avec un gain de 5 % sur la quantité de vendanges mais doit être reconduit pour voir la régularité sur plusieurs campagnes.

Anti-coulure :

→ 2 Produits évalués sur des TRP et guyot et 3 cépages : Cot / Calladoc / Colombard avec des applications en encadrement de floraison pour des budgets entre 75 et 150€ / ha .

Notation à fermeture de la grappe sur le % de coulure pour 200 grappes réparties sur 100m.

Une baisse du pourcentage de coulure est bien présente (-50%) mais n'apporte pas de gain de rendement sur les 2 campagnes. La qualité n'est pas impactée avec ces produits.

→ L'essai sera reconduit une 3eme année pour validation.

Blanchiment avec du lait de chaux (hydroxyde de calcium) :

→ Cibler les cicadelles en 2 modalités (Anglars J et Luzech) avec des applications seules courant juin juillet afin de limiter l'impact des cicadelles. Essais réalisés sur des parcelles conventionnelles avec une partie traitée et une autre non traitée (0,5ha chaque environ).

→ 15 % de larves en moins présentes sur feuilles 30 jours après application, le produit s'avère assez efficace et il est peu lessivable (130mm) ce qui apporte un intérêt par rapport aux argiles et talc classiques (40-60€/ha sur une base de 40L pour 300L de bouillie).

Tentative de retard de maturité par blanchiment fort sur du chardonnay (Albas).

→ 1 application à fermeture pour limiter la photosynthèse et limiter les degrés → Pas de retard de maturité, un effet intéressant sur les brûlures par réflexion du rayonnement solaire et donc une baisse des températures sur le végétal (d'environ 2-3°C).

/!\ Le produit est sensible aux faibles volumes de bouillie.

une bouillie trop concentrée entraîne des qualité de pulvé médiocres →





VITILOT PROTECTION



Agenda :

Interventions : (inscription au 05 65 23 22 22 ou environnement-vegetal@lot.chambagri.fr)

Mardi 21 novembre 2023 - 14H Anglars Juillac

Tendances des marchés en viticulture bio, avec *Olivier Goué, directeur de SudVinBio, et Delphine Antolin de La Coopération Agricole*

Mercredi 17 Janvier 2024 - 14H Anglars Juillac

Journée d'information sur l'irrigation en viticulture, avec *Benjamin Campech, conseiller eau à la CA46*

Formations : (inscription obligatoire au 05 65 23 22 13 ou formation@lot.chambagri.fr)

Mardi 28 novembre 2023

Mettre en place du houblon bio sur ses parcelles

à Anglars Juillac avec *Antoine FRANCOIS, ingénieur spécialisé Hopen Houblon*
voir programme

Jeudi 7 et vendredi 8 décembre 2023 + 7h en distanciel à partir du 24/11

Taille et conduite de la vigne

à Anglars Juillac avec *Marie-Pierre LACOSTE, formatrice Architecte du Vivant et vigneronne*
voir programme

Prochaines formations (programme à venir) :

- **Construire son palissage**

le 11/01/2024 avec *Jean-Marie LECLERCQ - CEP Consulting*

- **Améliorer la fertilité des sols par la gestion de l'enherbement et des couverts végétaux**

le 13/03/2024 avec *Frédéric THOMAS - Agriculture de Conservation*

- **Optimiser la pulvérisation des produits phytosanitaires**

le 11/04/2024 avec *Adel BAKACHE - CA33*

- **Maladies et ravageurs de la Vigne : Mieux les connaître pour mieux s'en protéger**

le 13/06/2024 avec *Julien BENIER et Florence LEOBON - CA46*

	EAU	Acteurs	 Le projet doit se situer hors de toutes zones protégées. La valorisation économique du projet doit être étudiée.
	Création d'un lac individuel De l'émergence du projet à la finalisation des travaux	Responsable produit Benjamin CAMPECH, conseiller en gestion de l'eau Conseillers CA Conseillers de secteur, Benjamin CAMPECH Partenaires DDT, OFB, CATZH, bureau d'études, adasead oc	
Les + DE LA CHAMBRE → Intervention dans tout le département → Relations directes avec l'administration → Relais locaux	Public concerné → Tous les agriculteurs souhaitant créer un lac. Objectifs → Rédaction de l'étude de faisabilité technique pour accord préalable de la DDT. → Accompagnement dans les démarches administratives (bureau d'études, visites terrain). → Gestion des dossiers de demande de subvention.	Benjamin CAMPECH 06 29 93 16 02	



VITILLOT PROTECTION

Accompagnement protection du vignoble :

VITICULTURE

CONSEIL EXPERTISE SUIVI PRATIQUES PHYTOSANI- TAIRES

- Conseil indépendant
- Informations techniques et réglementaires
- Appui technique
- Différents services adaptés à vos besoins

Les + PROVITI

- Une prestation sur-mesure vous proposant un diagnostic et des préconisations détaillées
- Une prestation reconnue de qualité : Certification AFNOR
- Un accès à une expertise complémentaire de nos équipes : mobilisation des savoir-faire de la Chambre d'agriculture pour vous accompagner dans vos projets

Vous souhaitez

- Être conseillé et accompagné dans vos pratiques culturales
- Améliorer vos pratiques de production
- Raisonner vos différentes interventions de traitement

Notre service

- **BASE : Conseil Stratégique Phyto (CSP) Réglementaire**
Diagnostic
Elaboration d'un plan d'actions
Attestation CSP pour renouvellement Certiphyto
- Voir fiche descriptive "Je fais évoluer ma stratégie de protection des cultures/du vignoble"
- **AUDIT + : Audit des pratiques de l'exploitation**
Optimisez vos marges avec des programmes phyto anticipés et adaptés à vos pratiques et problématiques
- **PRO + : Suivi Technique Parcelaire**
Visites de parcelles en saison (3, 5 ou 10 visites)
Conseil de préconisation
Assistance technique téléphonique en saison
- Option : Calcul de l'IFT

Documents remis

- Attestation réglementaire CSP
- Cahier culture, calcul IFT, étude économique
- Compte-rendu des différentes visites, bilan de l'année

Modalités

- Prestation individuelle sur l'exploitation et au bureau

Public

- Tous les agriculteurs

 Tarifs et conditions de vente sur demande

Restructuration du vignoble :

Une période de déclaration des **arrachages préalables (demande de mesurage)**, dans le cadre d'une future demande d'aide à la restructuration, est ouverte

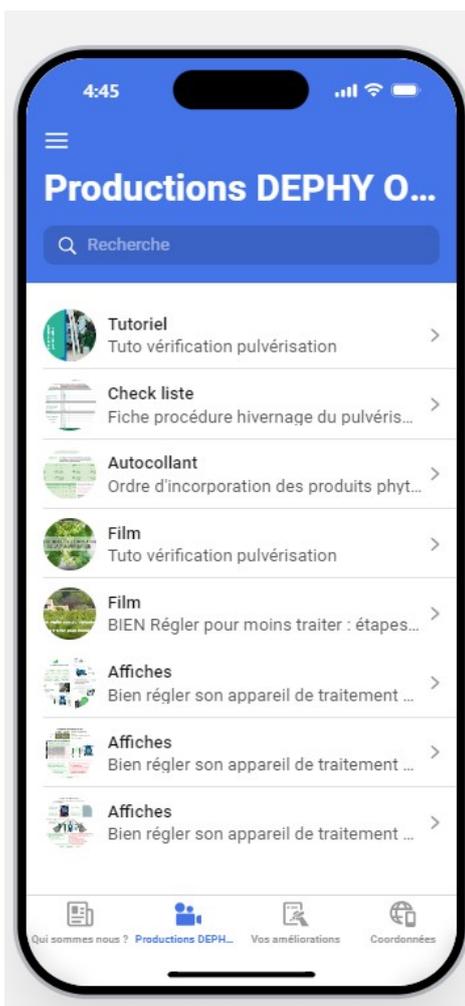
du 2 octobre 2023 au 15 décembre 2023 à 12h.

Les parcelles faisant l'objet d'une déclaration préalable au cours de cette période devront être arrachées avant le 31 juillet 2024, mais APRES contrôle de ces dernières par France Agrimer.

Si vous êtes concerné, vous pouvez contacter Florence Lebon ou Audrey Simao, qui prennent la suite de Yohan Antoine et Sonia Burgalières pour vous accompagner dans vos démarches de restructuration.

Tel : 05 65 23 22 22 / environnement-vegetal@lot.chambagri.fr

Testez vos pulvérisateurs facilement :



Productions du Réseau DEPHY Ouest Gironde

par My Team

DEPHY FERME est un réseau de démonstration et de production de références de terrain. Il s'appuie sur près de 1 900 exploitations agricoles volontaires mettant en œuvre un projet de réduction du recours aux produits phytosanitaires. Le réseau DEPHY Ouest Gironde est composé de 12 viticulteurs qui depuis plus de 10 ans élabore des supports techniques sur le réglage des appareils de pulvérisation des produits phytosanitaires. Car ce levier a démontré dès la première année d'existence du groupe sont efficacité en réduisant les intrants phytosanitaires de 30 %. Ces productions sont libre de droit et peuvent être utilisé et diffuser un maximum. Car ce sont des productions faites par des viticulteurs pour des viticulteurs !



Téléchargez l'app en scannant le QR code ci dessus

Ou rendez vous

ICI (lien)

Nous avons également 2 kits pour tester vos pulvés n'hésitez pas à nous contacter !

Pour aller plus loin sur la pulvé : **Lien n°2 (IFV)**

pe-cos-enr- n°207-21/04/2021

La Chambre d'agriculture du LOT est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Lot. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation
Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Transition Écologique
Ministère de l'Énergie et du Climat
Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement Durable
Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Ministère de l'Intérieur
Ministère de la Santé
Ministère de la Transition Écologique
Ministère de la Transition Écologique et de la Transition Écologique

Vos interlocuteurs

Pôle environnement et végétal
environnement-vegetal@lot.chambagri.fr - 05 65 23 22 22

Julien BENIER, conseiller viticole
j.benier@lot.chambagri.fr - 06 25 76 26 45

Florence LEOBON, conseillère viticole
f.leobon@lot.chambagri.fr - 06 25 76 26 30



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Lot
Département



Chambre d'agriculture du Lot
430 avenue Jean Jaurès
CS60199
46004 Cahors Cedex 9